



Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 20 février 2024

Le mardi 20 février 2024, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 15 février 2024 et affichée.

Ordre du jour :

- **Energies renouvelables :** Identification des zones d'accélération
- **Projet éolien :** Lancement de l'appel à candidature
- **Projet d'extension du complexe sportif**
- **Travaux d'aménagement de la bibliothèque**
- **Personnel communal :**
 - Modification du tableau des effectifs
 - Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
 - Télétravail
- **Finances :**
 - Budgets principal et annexe : Approbation du compte de gestion puis du compte administratif
 - Admission d'un état en non valeur
 - Dégradation salle du Tertre
 - Demande subvention - Aurore - Section gymnastique
 - Orientations budgétaires 2024
- **Foncier :**
 - Landes communales : Formalisation de baux ruraux
 - Acquisition de parcelles à Villanfray
 - Précisions apportées aux délibérations 2022-036 Vente Commune /SCI Chantebel et 2022-062 Vente Commune /Turmeau
- **Affaires diverses**

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 19

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ; M. PIPARD Vincent a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie a donné pouvoir à M. BEUNEL Julien ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

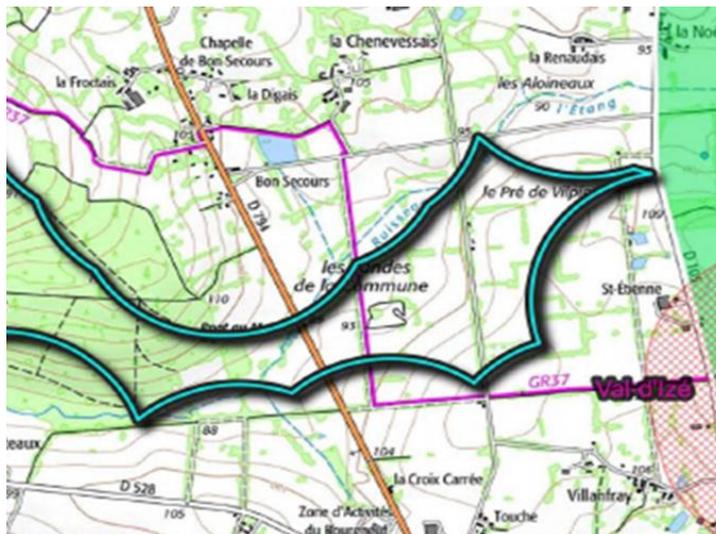
Suite à l'approbation du compte rendu de la séance du 19.12.2023, le Maire informe l'assemblée qu'il a renoncé au droit de préemption urbain pour les biens situés 21 rue de l'église et 5 rue de Villeneuve.

Zones d'accélération des énergies renouvelables

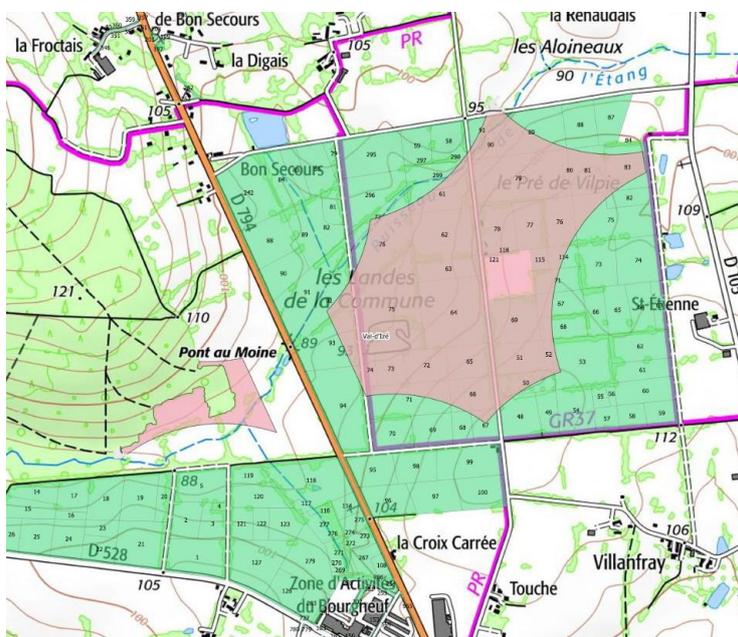
En l'absence de monsieur Jean Pierre DUFEU et de madame Christelle GAULARD, invités à se retirer, le Maire indique que la consultation sur la zone d'accélération des énergies renouvelables éolien a pris fin le 15 février dernier. Les élus, ayant reçu une copie complète du registre, ont pu prendre connaissance des 98 contributions : 46 CONTRE et 52 POUR, ainsi que de la pétition, non exhaustive réunissant 201 signatures.

Les avis favorables au projet sont laconiques mais explicites : « Oui aux éoliennes ». Les avis défavorables au projet font état d'arguments parmi lesquels : la proximité des habitations - la dévalorisation foncière - les nuisances sonores - les risques pour la santé humaine et animale - l'enlaidissement du paysage - la nuisance visuelle - la destruction de l'écosystème - le démantèlement à risque - l'aberration écologique.

Le Maire rappelle ensuite que la zone soumise à consultation était la suivante :



Compte tenu de la présence du bois des pruniers, il propose que la zone retenue soit la suivante (en rose)



Le conseil municipal par 17 bulletins OUI - 0 bulletins NON - 2 bulletins jugés nuls (POUR), valide la proposition de ZAER éolien ; la ZAER photovoltaïque – aérothermie et géothermie intègrera toute la commune ; la ZAER méthanisation les zones classées au PLU A et N (hors NP et NF).

En ce qui concerne le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune, le Maire présente à l'assemblée l'appel à candidature, joint à la convocation. A l'unanimité : 19 bulletins OUI, les élus valident ce document qui sera envoyé par ENERGI aux prestataires reçus, soit une quinzaine environ. La date de dépôt des candidatures est fixée au 29 mars 2024.

Avant de clore ce point, le Maire propose aux personnes présentes dans le public d'intervenir sur le sujet des zones d'accélération des énergies renouvelables ou sur le projet éolien. Toutes déclinent l'invitation.

Adoption du compte de gestion 2023 du budget principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments du compte de gestion établi par le receveur, pour l'année 2023, concernant le budget principal de la commune, adopte sans réserve ce document.

Adoption du compte administratif 2023 du budget principal

Sous la présidence de madame Lisiane HUET, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget principal de la commune qui fait apparaître les résultats de clôture suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 962 747,54	2 386 821,99	1 065 528,71	646 843,99
424 074,45		418 684,72	
<i>Résultat reporté (002) : 27 416,09</i>		<i>Résultat reporté (001) : 601 738,11</i>	
<i>Résultat cumulé : 451 490,54</i>		<i>Résultat cumulé : 183 053,39</i>	
634 543,93			

Elle précise, qu'en section d'investissement, les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à : 478 100,00 € et en recettes à : 154 640,00 €

Adoption du compte de gestion 2023 du budget annexe Lotissement

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments du compte de gestion établi par le receveur, pour l'année 2023, concernant le budget annexe de la commune, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte sans réserve ce document.

Adoption du compte administratif 2022 du budget annexe Lotissement

Sous la présidence de madame Lisiane HUET, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif du budget annexe de la commune qui fait apparaître le résultat suivant : - 109.710,90€

Complexe sportif

Le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de la dernière séance, il avait été envisagé de solliciter une nouvelle demande de financement au titre de la DSIL et de la DETR. Or, le sous-préfet lors de sa visite, le 12 janvier dernier, a indiqué que le dossier, ayant été validé au titre de ces dispositifs en 2023, ne serait pas recevable ; il a invité la commune à solliciter à nouveau l'Agence Nationale du Sport.

En outre, lors de la réunion du 24 janvier avec les services de la Région, le projet a été représenté et accueilli plus favorablement, en conséquence Vitré Communauté proposera à la Région de le soutenir à hauteur de 155 788,00€. L'installation photovoltaïque ayant été avancée en phase 1, Energ' IV a été sollicitée pour réaliser une étude destinée à évaluer la production et à identifier les bâtiments à flécher dans le cadre d'une autoconsommation collective.

Budget prévisionnel actualisé

DEPENSES HT		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Travaux	1 098 047,28	Etat – DETR	140 000,00
Photovoltaïques	226 750,00	Etat – DSIL	50 000,00
Maitrise d'œuvre	92 700,00	Etat – ANS	100 000,00
Divers	10 000,00	Region	155 788,00
		Département	164 000,00
		EPCI	30 089,00
		EPCI	30 000,00
		Commune	757 620,28
TOTAL	1 427 497,28	TOTAL	1 427 497,28

Travaux médiathèque

Les livres et meubles ayant été déplacés par les bénévoles, l'entreprise de dépollution Emeraude a entrepris les travaux de désamiantage.

Personnel communal : Tableau des effectifs

Suite à la réorganisation des services et à la création d'un poste d'adjoint technique (31/35) en septembre 2023 ; le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée de 31h00 actuellement vacant, en un poste d'adjoint technique d'une durée de 24,5h.

Personnel communal : Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, décide de verser aux agents titulaires et contractuels nommés ou recrutés avant le 1^{er} janvier 2023, rémunérés au 30 juin 2023, et dont la rémunération brute du 01/07/2022 au 30/06/2023 est inférieure ou égale à 39 000€ (soit 27 agents) une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dont le montant sera égal à 75% du plafond réglementaire.

Personnel communal : Télétravail

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'autoriser le télétravail aux cadres d'emploi des : Attachés, Rédacteurs, Techniciens et Educateurs de jeunes enfants à hauteur d'une journée par semaine, au plus.

Admission d'un état en non-valeur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'admettre en non-valeur des impayés de garderie - centre de loisirs et cantine concernant 12 débiteurs pour un montant total de 154€10

Dégradations Salle du Tertre

Le Maire informe l'assemblée que, suite à la location de la salle du tertre, 3 dalles de plafonds ont été abimées et le séchoir à mains descellé ; il ajoute que retenir la caution de 500€ paraît excessif et propose à l'assemblée qui l'accepte que le coût des réparations soit facturé aux locataires.

Demande subvention

Deux jeunes izéennes Ambre HURAUULT et Rose CHANTREL, gymnastes à l'Aurore Vitré, participeront à une compétition fédérale en juillet prochain à Arnas . Elles sollicitent une aide financière pour réduire le cout aux familles estimé à 220€. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accorder une subvention au club de 60€ pour chaque participante.

Budget primitif 2024 - Orientations budgétaires

Le Maire fait part à l'assemblée des éléments, projets, qui seront pris en compte pour l'établissement du budget primitif 2024 :

En fonctionnement, en dépenses :

**Electricité* : le SDE 35 estime la dépense 2024 à 171 000€ ;

**Alimentation* : une augmentation au moins égale à l'inflation est à prévoir ;

**Bâtiments* :

- Le sol de la chapelle de l'immaculée est à rénover. Confier, totalement, ces travaux à des professionnels est estimé à 16 000€ ; des bénévoles se proposent de les réaliser, en partie, ce qui porterait le coût à 6 200€
- Le doublage de la baie du bureau du DGS – ex bureau du Maire est à prévoir : coût = 9 480€
- Une solution connectée d'éclairage automatique au profit des moyens de secours hélicoptérés est envisagée. Pilotée depuis la salle de régulation du Samu, elle permettrait le déclenchement immédiat de l'éclairage d'un terrain d'atterrissage, à distance, de connaître les conditions météorologiques, et de visualiser en temps réel l'état du terrain d'atterrissage de l'hélicoptère. Cout : 4500 € + 300 € de maintenance

*Sécurité du personnel : Formation 1^{er} secours : 20 agents = 1100 euros - Acquisition de bouchons d'oreilles : 250€ / agent - 10 agents ciblés - Souscription à une solution de protection pour les travailleurs isolés

*Charges de personnel : +5 points d'indice au 1^{er} janvier pour tous les agents – Le poste CNI-Passeport sur 1 an + des postes en renfort au centre de loisirs – Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat - Versement mobilité à Vitre communauté

En fonctionnement, en recette

- * *DMTO* : Incidence du ralentissement du marché immobilier sur les droits de mutation = baisse de la dotation ?
- * *Recette nouvelle* : dotation CNI-passeports : pour les 6 mois 2023
- * *FCTVA* : 15 196,29€
- * *Recette en hausse* : les bases foncières + 3,9%

En Investissement, en dépenses

Des crédits à prévoir pour

- * *Les acquisitions* : de terrain dans le cadre des régularisations de voirie ; de matériel informatique (mairie - écoles) espaces verts : tondeuse : 30 000€
- * *La modernisation de voirie* : Aménagement rue de Combourg devant la future MAM
- * *Le document d'urbanisme* : Modification PLU
- * *Les travaux Bibliothèque* : Dépenses imprévues ?
- * *Les travaux du Complexe sportif* : L'intégralité de la tranche 1 est à inscrire, même si les dépenses ne seront réalisées que sur le budget 2025.

En Investissement, en recettes

- * *Affectation du résultat 2023* :
- * *FCTVA* : 95 928,47€
- * *Recette nouvelle* : Ventes terrain ZA : 43 000€
- * *Recette nouvelle* : Attribution de compensation Eaux pluviales : 32 000€

Acquisition de terrain - Villanfray

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle avait validée le projet de création d'une voie communale desservant les habitations à Villanfray et présente le document d'arpentage dressé par le géomètre.

Après en avoir délibéré l'assemblée, à l'unanimité, décide l'acquisition à titre gratuit auprès de

- M BLANDIN Jean Pierre : des parcelles L 1366 (L145P) surface 13 m² et L1370 (L 557P) surface : 39m²
- M CHEVREL Fabrice : des parcelles L 1372 (L631P) : 75 m² et L 1373(L631P) : 39 m²
- Mme DUVACHER Aurore : de la parcelle L1368 (L556 P) : 10 m²

L'acte d'acquisition précisera que la commune garantit à monsieur Fabrice CHEVREL l'accès à son terrain par le chemin rural situé au nord de sa propriété.

Les frais d'acte seront à la charge de la commune et la rédaction confiée à la SCP OUIARY -BUIN - DE GIGOU

Cession de terrain à la SCI CHANTEBEL

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 5.07.2022, le conseil a accepté la cession d'une partie des parcelles communales L621 et L415, au prix fixé par le pôle d'évaluation domaniale. Le plan d'arpentage dressé en juillet 2023 a été transmis au notaire, qui demande que la délibération mentionne expressément le prix fixé soit 10€ le m². L'assemblée, à l'unanimité décide de compléter la délibération et de faire mention du prix fixé par le service des domaines.

Le Maire demande à M. BOUTIGNY, présent dans le public, s'il souhaite intervenir. Acceptant la proposition, M. BOUTIGNY indique à l'assemblée que la station de lavage génère des nuisances, notamment sonores du fait d'un fonctionnement 24H/24H, ainsi qu'une pollution lumineuse par la présence nocturne de l'éclairage. Un courrier sera adressé au propriétaire pour qu'il prenne les dispositions nécessaires, à défaut une plainte sera déposée pour faire cesser ces troubles du voisinage. La commune en sera informée au titre de son pouvoir de police.

Cession de terrain à madame Claudine TURMEAU

Par délibération en date du 7.12.2022, le conseil a accepté la cession du lot N°2 du lotissement d'une superficie de 425 m² à Mme TURMEAU, sur la base du permis d'aménager. Or le plan d'arpentage fixe le lot N° 2 à 416 m². L'assemblée, à l'unanimité, décide corriger la délibération et de préciser que la rédaction des actes sera confiée à la SCP OUIARY -BUIN - DE GIGOU et que la commune ne demande pas de provision pour dégradation.

Divers

Composition de la conférence régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne

L'assemblée, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols proposée par le Président de la Région Bretagne, sous réserve d'intégrer dans cette composition des représentants des associations départementales des maires ruraux et des représentants répartis sur toute la région Bretagne des EPCI dotés d'un programme local de l'habitat et compétent en matière de développement économique.